

Les 2 pièces encore manquantes du puzzle !

Page 02

Conjurer la faible représentativité des femmes au sein des conseils communaux par des actions fortes

N° 824 du Jeudi 16 Mars 2023

Le Municipal

300 FCFA

HEBDOMADAIRE BÉNOIS D'INFORMATIONS ET D'ANALYSES SUR LA DÉCENTRALISATION ET LE DÉVELOPPEMENT À LA BASE
RCPC N° 337/MISAT/DC/DA/SCC 04 BP 1297 Tél.: 99.99.33.04 - e-mail / journalmunicipal@gmail.com www.lemondelocal.com

L'actualité des communes sur
lemondelocal.com



AN 1 DE LA RÉFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DÉCENTRALISATION AU BÉNIN

Les secrets d'une bonne collaboration entre le

Maire et le Secrétaire Exécutif !



Dans les pays où l'exécutif a deux têtes, (à l'exception de la France), comme dans les régimes parlementaires, le constituant s'efforce de conférer un rôle honorifique au Chef de l'Etat qui n'est pas Chef du Gouvernement. Mais dans le système

de décentralisation inventé par le génie béninois, l'élu, notamment le maire, normalement clé de voûte de tout édifice communal perd les quatre éléments qui devraient faire le charme de sa fonction. La nomination, la gestion du budget, la représentation et la signature. Seule-

ment, les élus, notamment le maire, ne semble ne pas se résoudre à jouer un rôle honorifique, fort de son onction du suffrage universel. Alors, les deux autorités doivent collaborer afin de maximiser les chances de développement de nos territoires.

20 ANS DE DÉCENTRALISATION AU BÉNIN

Lucie SESSINOU, femme d'impact, 3 fois maire en 4 mandatures



Page 04

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LE CONSULAT DU BÉNIN À NAPLES ET L'ANCB

Un fructueux partenariat qui profite à plusieurs communes du Bénin



Page 09



Page 08

HOMMAGE AUX GRANDS ACTEURS DE LA DÉCENTRALISATION AU BÉNIN

Christophe MEGBEDJI, un leadership communal récompensé par 21 prix dont 07 Trophées de la décentralisation

L'AN 1 DE LA RÉFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DÉCENTRALISATION AU BÉNIN

Les 2 pièces encore manquantes du puzzle !

En marche depuis avril 2022, la réforme structurelle du secteur de la décentralisation au Bénin n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière quand bien même son coût annuel est très élevé. Et pour cause, les acteurs de la décentralisation attendent avec impatience, la mise en place du Fonds d'Investissement Communal (FIC) et d'un renforcement de la pyramide du personnel au niveau intermédiaire et à la base.

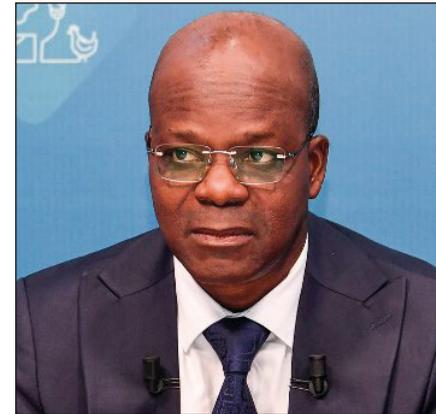
La création attendue du Fonds d'Investissement Communal en lieu et place du Fonds d'Appui au Développement Communal.

Alors que la sagesse populaire recommande d'applaudir à la naissance de l'enfant, les acteurs de la décentralisation ont applaudi la création du Fonds d'Investissement Communal, à son annonce. Alors que la mobilisation des ressources propres peine à s'envoler, faute de stratégie adéquate, les regards sont à nouveau tournés vers l'exécutif qui est le premier bailleur de la décentralisation. Le FIC devrait améliorer le niveau de transfert de l'Etat aux communes en incluant, les transferts liés aux ressources budgétaires de l'Etat, les fonds levés sur le marché financier et d'éventuels apports des partenaires techniques et financiers. Il est vrai que la plupart des PFT sont orientés par l'Etat vers d'autres secteurs

comme l'enseignement technique et professionnel. Le FIC s'avère être un dispositif majeur dans la réforme si l'objectif est d'améliorer le niveau de couverture des territoires en services sociaux de base. L'étude sur le Fonds et les modalités de son financement est presque achevée, avait annoncé le gouvernement en 2021. On ne peut donc pas avoir des précisions sur les modalités. Ce fonds permettra aux communes d'avoir des ressources additionnelles sur le marché financier international. Orienté vers l'investissement communal, le FIC devra inclure le volet fonctionnement dans ses appuis car, certaines communes n'arrivent toujours pas à assurer la totalité de leur fonctionnement sur fonds propres. Mais la grande question demeure la représentation des élus communaux dans l'organe décisionnel du fonds et l'étendue de ses attributions. Il est souhaitable que le FIC reste et demeure un guichet de



répartition des ressources et assure l'évaluation comme la CONAFIL. Le débat sur les commandes groupées au niveau des communes fera du tort à l'économie locale. Il est important de prendre des mesures règlementaires pour obliger les communes à sélectionner dans un rayon de 50 km les entreprises locales afin de faire émerger une économie locale.



Assurer l'équilibre des trois parties de la pyramide du personnel communal ! La pyramide de toute administration est pointue au sommet et large à la base. Avec la réforme structurelle du secteur de la décentralisation, le sommet de la pyramide de l'administration communale est de très grande qualité dans les 77 communes. Pour certaines communes comme Cotonou, l'équilibre est à tous les ni-

veaux. Mais pour la plupart, il reste impérieux d'étoffer l'équipe au niveau intermédiaire et à la base. Chaque couche de la pyramide doit répondre aux consignes émises par le niveau supérieur, et les faire redescendre vers le niveau inférieur :

- au sommet, le secrétariat exécutif qui décide de la stratégie et qui fixe les objectifs ;

- le niveau intermédiaire, composé des superviseurs ou des managers qui définissent un plan d'action pour atteindre les objectifs fixés par le secrétariat exécutif et s'assurer de son exécution ;

- le dernier niveau, la base est le plus étendu. Il représente la partie opérationnelle de la commune : les agents, les techniciens, et les cadres qui appliquent ce que les couches supérieures ont décidé.

F.S.K.

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE

Présentation du plan de travail annuel 2023 aux acteurs de la chaîne et remise de lettre de mission

Le Ministre de la Décentralisation et de la gouvernance locale, Raphael AKOTEGNON a réuni en début de mois de mars 2023, les principaux acteurs du secteur de la décentralisation en vue d'un dialogue autour des performances globales du budget du Ministère au 31 Décembre 2022, de la présentation du plan de travail annuel 2023 et la remise de lettre de mission aux préfets et responsables de programmes.

Présentant les taux de réalisation du budget 2022, le Ministre Raphael AKOTEGNON a fait savoir que « globalement, le programme d'investissement du ministère a été exécuté à 81,28% en base engagement et 80,82% base ordonnancement pour un taux d'exécution physique de 78,40%. »

En ce qui concerne les fonds à transférer aux communes, principalement le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADEC), le Ministre a évoqué les taux de transfert en 2022 et les prévisions de 2023 en ces termes : « Quant aux FADEC aussi bien investissement que fonctionnement, les 100% des prévisions ont été transférés. Ces indicateurs tous au vert surtout ceux relatifs aux collectivités territoriales confirment à suffisance

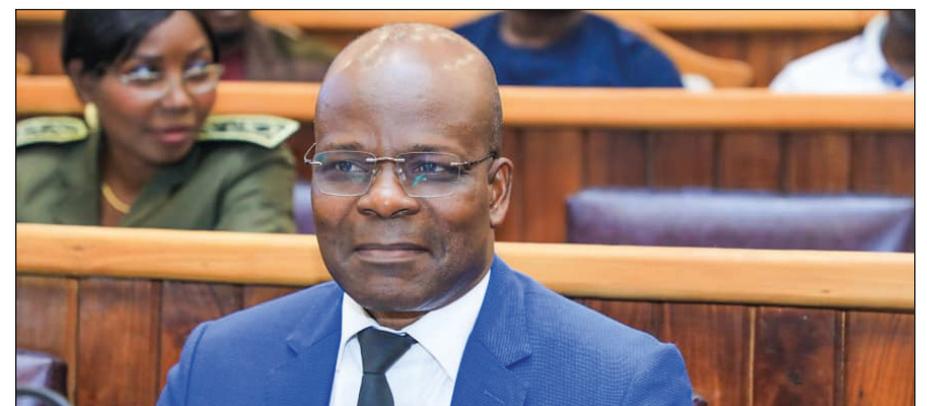
la volonté du gouvernement d'impulser le développement de notre pays en partant de celui de nos communes. Une volonté réaffirmée par une augmentation croissante du budget du secteur passant de 42,17 milliard en 2021 à 48,89 milliard en 2022 puis en 2023 à 65,58 milliard soit un taux d'accroissement de 22,78 % entre 2022 et 2023. »

Les grandes lignes du plan de travail annuel 2023 étaient aussi au menu de cette séance. « L'année 2023 s'annonce avec des défis majeurs traduit à travers de nouvelles lettres de mission adressées aux principaux acteurs de la chaîne des résultats que sont les responsables des programmes et plus particulièrement mesdames et messieurs les préfets de département. Cet

exercice devra être répercuté sur les autres échelons de la chaîne en respect des principes de responsabilisation et de redevabilité »

Il faut noter que trois grands programmes meubleront les activités de cette année 2023 au MDGL. Il s'agit des programmes « Pilotage et soutien aux services du ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale », « Gouvernance et développement à la base » et « Appui à la déconcentration ».

En ce qui concerne le programme « Pilotage et soutien aux services du ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale », les actions à mettre en œuvre sont essentiellement liées au renforcement des capacités de gestion administrative, humaine



et financière du ministère et des organismes sous tutelle. Il est question d'améliorer la qualité de la gouvernance dans les différentes structures, d'assurer la bonne gouvernance et l'efficacité des interventions de l'Etat dans le secteur 2D, de renforcer la vi-

sibilité et le dispositif d'information, de garantir la bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières et d'améliorer le système de planification du ministère.

Adelaïde Hounye

AN 1 DE LA RÉFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DÉCENTRALISATION AU BÉNIN

Les secrets d'une bonne collaboration entre le Maire et le Secrétaire Exécutif !

Dans les pays où l'exécutif a deux têtes, (à l'exception de la France), comme dans les régimes parlementaires, le constituant s'efforce de conférer un rôle honorifique au Chef de l'Etat qui n'est pas Chef du Gouvernement. Mais dans le système de décentralisation inventé par le génie béninois, l'élu, notamment le maire, normalement clé de voûte de tout édifice communal perd les quatre éléments qui devraient faire le charme de sa fonction: la nomination, la gestion du budget, la représentation et la signature. Seulement, les élus, notamment le maire, ne semble ne pas se résoudre à jouer un rôle honorifique, fort de son onction du suffrage universel. Alors, les deux autorités doivent collaborer afin de maximiser les chances de développement de nos territoires.

La loi 2021 -14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin a le mérite de la clarté des attributions de l'une et de l'autre des deux autorités. Mais le déséquilibre créé par cette clarté invite les uns et les autres à manœuvrer avec sagesse, surtout au niveau des secrétaires exécutifs.

Les élus et la définition de la vision et des orientations de développement

Dans cette nouvelle dynamique locale, les élus ont un rôle important à jouer lors de l'élaboration des documents de planification locale, notamment le Plan de Développement Communal et le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune. C'est déjà à ce niveau que les élus, en symbiose avec les populations de la commune, doivent, sur la base d'un diagnostic pertinent et participatif, sceller positivement le sort du développement de la commune. Mais, en ce moment où les processus d'élaboration de la troisième ou quatrième génération des PDC sont en cours, beaucoup de maires et d'élus brillent par leur absence sur le terrain et aux grands rendez-vous du PDC. La nature ayant horreur du vide, les consultants occupent le terrain et s'accrochent aux SE qui, détenant le nerf de la guerre, suffisent à leur bonheur. Le PDC ne sera plus aux couleurs des promesses des élus lors des élections avec les conséquences qui pourraient en découler.

Le débat d'orientation budgétaire, une séance de rattrapage pour le maire

Il revient au maire de proposer, d'abord en conseil de supervision, les grandes lignes de son orientation budgétaire pour l'année suivante, qui fera l'objet de débat en

conseil communal. Il s'agit d'une occasion unique pour le maire de puiser dans le PDC et les autres documents de planification, les éléments pour donner sa touche au budget qui sera voté. Malheureusement, l'expérience de 2022 a montré que les maires ne se sont pas bien préparés à cet exercice majeur. Ils doivent normalement échanger avec les citoyens et les forces vives de la commune sur ces orientations afin de les légitimer. Le débat porte sur les orientations définies par le maire et discutées en conseil de supervision avant sa présentation en conseil communal. Le débat d'orientation budgétaire s'organise dans les mêmes conditions qu'une session mais ne donne pas lieu à un vote. Il fait l'objet d'un procès-verbal. C'est à ce moment que le maire puise dans les documents de planification pour donner un contenu politique au budget. De la qualité de ce débat et de ses orientations, dépend celle des budgets et de l'atteinte des objectifs de développement de la commune.

Le cadre d'une coexistence pacifique et d'une collaboration féconde : le conseil de supervision !

On aurait tôt fait de décréter la mort de la décentralisation béninoise, si le législateur n'avait pas prévu ce cadre qui ressemble, à s'y méprendre, à un conseil d'administration. C'est cette instance qui fixe les objectifs et les modalités d'évaluation des SE et valide les orientations administratives de la plus haute fonction administrative et technique au sein des mairies. Le conseil de supervision donne son approbation sur les grandes décisions du SE excepté la gestion budgétaire. Le conseil de supervision offre l'occasion aux élus qui y sont majoritaire à 100% de faire un contrôle a priori sur cer-



taines actions importantes des SE comme les manuels de procédures de la mairie qui sont validés par le conseil communal. Il débattre notamment sur le plan de travail annuel, les rapports d'activités et les rapports annuels de performance du secrétaire exécutif, les conventions d'importance significative négociées par le SE, les projets d'actes de gestion des propriétés foncières et des domaines de la commune, la grille de rémunération du personnel de la mairie non fixée par des dispositions légales ou réglementaires et certaines nominations à prononcer par le SE. Mais la loi donne une compétence générale au conseil de supervision pour contrôler la gestion du secrétaire exécutif.

Les concertations non formelles

Le maire et le SE doivent savoir développer des concertations non

formelles. Même sur des questions que la loi ne soumet pas à des concertations, le SE peut prendre l'avis du maire et travailler à améliorer la collaboration entre les deux autorités communales. Mais au-delà de cette concertation, les SE doivent gagner le pari du respect qui passe par la compétence, l'innovation, l'ouverture d'esprit et l'approche de la sagesse.

Les lignes rouges des SE

Le SE est un cadre technique en mission républicaine de promotion de la bonne gouvernance locale. Cette mission exige du SE, la qualité et l'efficacité dans la gestion des ressources matérielles, humaines et surtout financières. Les SE doivent être des champions dans le respect des procédures administratives et financières. Les procédures et l'intérêt général sont des lignes rouges que les SE doivent indiquer aux

maires et à tout élus. Si hier, les nominations et les affectations ne se faisaient pas dans les règles de l'art, les SE ont désormais l'obligation de respecter la déontologie administrative et rechercher la meilleure adéquation poste/profil avant toute nomination ou redéploiement. Si autrefois les procédures financières n'étaient pas respectées, elles doivent l'être désormais car le technicien ne peut pas se prévaloir des pesanteurs sociopolitiques d'un élu. Les SE ont la noble mission de tracer des sillons indélébiles de bonne gouvernance dans nos communes afin que, même en cas de retournement de situation au profit des élus, les maires notamment, que les procédures et la gestion de qualité soient toujours de mise dans nos administrations locales.

F.S.K.

20 ANS DE DÉCENTRALISATION AU BÉNIN

Lucie SESSINOU, modèle pour la jeune génération, femme d'impact, 3 fois maire en 4 mandatures

Grâce à la conférence nationale des forces vives tenue en 1990, la décentralisation béninoise a été décidée à l'unanimité de tous les acteurs. Les premières élections communales et municipales ont eu lieu en 2002-2003. Sur les 1600 conseillers élus 44 femmes ont été élues sur le plan national. Parmi celles-ci, 04 femmes ont été hissées au rang de maire. Lucie SESSINOU en faisait partie. Actuel maire de Kétou et présente à toutes les quatre mandatures, son militantisme et son efficacité dans la gestion communale lui ont valu trois fois ce poste au sein du conseil communal de Kétou. A l'occasion de la Fête internationale des droits des femmes célébrée le 08 mars dernier, son aventure de femme maire depuis 2004 a retenu l'attention de plus d'un. Car parsemée d'épreuves, elle a su garder la tête haute dans la lutte pour le bien-être des populations de Kétou. Une expérience qui lui a d'ailleurs valu, le poste de présidente de REFELA Bénin.

Parti du poste de première adjointe au maire en 2003, Lucie SESSINOU a atterri au poste de maire en 2004, après le décès du premier maire élu et la démission du second pour convenance personnelle.

Travailler pour encourager la population déboussolée par l'instabilité du fauteuil de maire, Lucie SESSINOU explique ses débuts.

« Le premier maire homme est décédé, le second a démissionné. On me désigna à leur suite comme maire de la commune. Ce qui pour moi n'était pas facile à accepter, vu que deux hommes au poste de maire n'ont pas pu aller au bout de leur mandat. Néanmoins j'ai pris mon courage à deux mains, avec les encouragements de mes pairs. J'ai travaillé d'arrache-pied parce qu'il fallait véritablement s'engager et beaucoup communiquer pour redonner espoir à la population déboussolée par l'instabilité au niveau du fauteuil de maire. Cela dit, on a mis tout le monde à contribution, les structures, les ONG à la base pour pouvoir relever le défi. De 2003 à 2008 nous avons capitalisé un bilan encourageant. Les communes de l'Ouémé et du plateau, au nombre de quatorze (14), en dehors de Porto-Novo, ont été évaluées et Kétou était la première sur le plan de la bonne gouvernance. Ce qui a encouragé les populations qui se sont dit que les femmes sont bien capables de réussir dans la gestion des affaires politiques. L'autre pesanteur sur la femme politique en ce moment était le culte "Oro", qui, pour sa célébration, faisait qu'on interdisait la sortie des femmes dans la

commune. Avec cette réalité, la population était vraiment pessimiste par rapport au potentiel d'une femme à la tête de la commune. Mais avec le travail, la communication et la proximité, les populations ont compris que la femme pouvait faire autant que l'homme sinon mieux. Elles ont alors repris courage et confiance. »

2ème mandature, Lucie SESSINOU déchue du poste de maire, occupe le poste de présidente de Commission Affaire Domaniale et Environnementale... Lucie SESSINOU revient sur cette mandature au cours de laquelle elle a tout donné ?

« A la deuxième mandature j'ai été réélue conseillère une seconde fois par la population, mais mon parti n'était pas majoritaire. Je n'ai donc pas été élue maire, mais j'ai été promue présidente de Commission Affaire Domaniale et Environnementale au sein du conseil communal de Kétou. Un poste que j'ai assidument occupé en termes de travail et en tant que femme, vu l'étendue de la commune en termes de superficie et des défis domaniaux de cette période. Car c'était également une première fois qu'une femme occupait ce poste. J'ai travaillé à ce que la question du foncier au sein de la commune soit gérée avec beaucoup plus d'efficacité. »

Troisième mandature, Lucie SESSINOU, forte de caractère, occupe le poste de maire, mais sous un autre parti. Pourquoi sous un autre parti ? Elle en parle !

« A la troisième mandature, j'ai été réélue maire, mais cette fois-ci sous un autre parti, en raison



des guerres de leadership au sein de mon parti où les leaders, au départ, ne voulait plus me positionner. J'ai ainsi rejoint un autre parti qui a accepté de me positionner. Ce qui m'a valu plusieurs coups de chantages, de sabotages et d'injures des membres de mon ancien parti. Je n'ai pas réagi à ces coups de gueule. Plutôt je me suis attelée à préparer mon plan de campagne. N'ayant pas assez de moyens, je me suis organisée avec les jeunes de la localité. Au final je les ai battus en obtenant la majorité absolue. Avant de me positionner pour le poste de maire, mon parti m'a demandé mon défi une fois à la tête de la commune. Je leur ai répondu que mon défi est de travailler pour améliorer les conditions de vie des femmes et travailler à l'équité et à la transparence

dans la gestion des affaires de Kétou.

A la suite de cette victoire, mon ancien parti m'a rappelé parce que je devenais un blocage pour eux. Ils m'ont rappelé parce qu'ils ont vu ma force de frappe sur le terrain. Ils ont vu en moi un mérite. Ceci pour dire que nous les femmes, nous devons montrer positivement de quoi nous sommes capables, surtout dans les moments de défis. C'est un défi et toutes les femmes doivent prendre la mesure de la chose. Car c'est notre leadership et notre capacité de mobilisation des électeurs qui feront de nous des femmes recherchées par les hommes au sein des partis politiques. »

Pour sa troisième élection au poste de maire, Lucie SESSINOU a misé sur son militantisme et son honnêteté

auprès de son électorat...

« Pour cette quatrième mandature le défi était de taille car il y avait assez d'hommes disposant de gros moyens et des cadres intellectuels. Ce qui a favorisé ma réélection à la tête de Kétou, n'était ni le diplôme, ni l'argent mais mon militantisme et ma proximité avec les populations. Amener les communautés à croire en moi à travers ma proximité aux communautés à la base. Le respect des promesses de campagne permet également d'impacter le quotidien des communautés à la base. Ce qui permettra à ceux-ci de croire en nous, femmes politiques. Il faut surtout éviter de faire des promesses dont on est incapable de tenir.

Sylvain BAHOUNTCHI

20 ANS DE DÉCENTRALISATION AU BÉNIN / ELECTIONS GÉNÉRALES

Conjurer la faible représentativité des femmes au sein des conseils communaux par des actions fortes

A l'heure du bilan des deux décennies de décentralisation au Bénin, le tableau de la représentativité des femmes au sein des conseils communaux reste faible. Les multiples efforts des organisations sociales, des partenaires et associations depuis la première mandature semblent ne pas aboutir. Le taux de représentativité des femmes n'a pas encore franchi la barre des 5%. Cette faible représentativité de la femme dans la gestion des affaires publiques locales par le biais des élections locales devient de jour en jour inquiétant car on note des communes qui, durant les deux décennies de décentralisation n'ont jamais eu la moindre femme élue au sein de leur conseil communal. Plusieurs raisons justifient cet état de chose. Quel est l'état des lieux statistique de la représentativité des femmes au sein des conseils communaux depuis vingt (20) ans ? Quelles sont les raisons qui expliquent cette situation ? Qu'est ce qui est fait pour améliorer la donne ? Autant de questions sur la représentativité des femmes dans l'arène politique locale auxquelles SACCA Ganni Alice, Secrétaire Administratif de la mairie du 11ème arrondissement de Cotonou n'a pas hésité à apporter quelques pistes de solutions.

La décentralisation en République du Bénin a été mise en place en 1990 avec l'adoption d'une nouvelle Constitution qui prévoyait la décentralisation comme principe fondamental de l'organisation territoriale du pays. Ce qui a conduit à l'organisation des premières élections communales et municipales de 2003 à l'issue desquelles 45 femmes ont été élues conseillères sur les 1200 ; soit 3,75%. Parmi ces femmes à cette époque, deux (02) ont pu bénéficier de la confiance de leurs pairs pour être élues maires de leur commune. Il s'agissait des communes de Kétou et de Pobè, toutes dans le département du Plateau.

Au second scrutin communal et municipal de 2008, la donne a changé dans le nombre de femmes maires a diminué, une seule a pu tirer son épingle du jeu, celle de Kérou, malgré l'augmentation du taux des femmes conseillères à 60 par rapport à la mandature de 2003. Une avancée grâce au lobbying et plaidoyer du Réseau des femmes élues conseillères communales (RÉFEC) qui était aussi à ses débuts.

A la troisième mandature de 2015 à 2020, le nombre de femmes élues conseillères est passé à 64 sur les 1435 conseillers soit 4,45%. Deux femmes maires ont pu bénéficier de la confiance de leurs pairs, celles de Ouidah et de Pèrèrè.

La quatrième mandature en cours n'aura pas connu grand changement sur les 1835 conseillers élus dont 79 femmes qui ont pu se frayer un chemin au sein des conseils communaux. Avec 04 femmes maires au départ, Karamatou Fagbohoun autrefois maire d'Adja Ouèrè, a subi un vote de défiance après l'invalidation du siège d'un conseiller de son parti par la Cour suprême. Un vote de défiance qui lui a été fatal contre le conseiller Cyrille

Adégbola de l'UP. Le Bénin ainsi durant sa quatrième mandature de décentralisation s'accommode de 03 maires, ce qui malgré l'infirmes nombre, est une première dans l'histoire de la décentralisation béninoise.

Facteur défavorisant et suscitant le désintéressement des femmes à la chose politique

Plusieurs sont les facteurs qui défavorisent la gente féminine et qui suscitent leurs désintéressements à la chose politique lors des échéances électorales. Le premier facteur reste et demeure leurs positionnements sur les listes électorales. Le constat général fait état de ce que peu de femmes sont titulaires alors que le poste de suppléant leur est majoritairement réservé. En plus de l'absence d'un mécanisme législatif de promotion de la gente féminine aux postes électifs communaux et municipaux (comme c'est le cas où la nouvelle constitution réserve désormais une place aux femmes députées dans chacune des 24 circonscriptions électorales du Bénin), il y a la question de la manne financière.

Pour la Secrétaire Administrative du 11ème arrondissement de Cotonou, SACCA Ganni Alice, qui a accepté se confier à nous, les causes de ce recul dans le rang des femmes au niveau de la sphère politique sont multiples en dehors du confort financier que nécessitent les enjeux politiques au Bénin. Pour elle les pesanteurs socioculturelles constituent un frein à l'émancipation politique de la femme. « Dans de nombreuses communautés béninoises, les femmes sont souvent perçues comme n'ayant pas leur place dans les sphères politiques ou comme étant moins capables que les hommes pour assumer des responsabilités et prendre des décisions importantes. Ces stéréotypes et préjugés culturels



peuvent décourager les femmes à se présenter aux élections locales ou à s'engager dans la vie politique locale » a expliqué la Secrétaire Administrative, SACCA Ganni Alice.

L'autre pesanteur qui n'est pas la plupart du temps, considérée comme une force majeure inhibitrice à l'essor de la femme en politique est le manque de soutien à la base. Ce soutien qui doit venir de son environnement immédiat (famille, proches professionnels et politiques etc.). Ajouter à tout ceci, on note également le manque de formation et de mentorat de qualité à l'endroit de celles-ci qui parfois, suite aux premiers échecs ou suite à des menaces dans l'arène politique, préfèrent se retirer.

Des pistes de solution en cours et celles à explorer pour 2026

Il est alors important de prendre en compte ces facteurs et de travailler à la promotion de la participation des femmes à la vie politique locale au Bénin. Cette lutte pour le positionnement des femmes au cœur de la gestion des politiques publiques a été le cheval de bataille de l'ANCB portée par le RéFEC

désormais appelé REFELA Bénin, avec l'appui de plusieurs partenaires à travers des projets de sensibilisation et de renforcement de capacité (projet Partenariats Municipaux pour l'Innovation-femmes en Politique Locale ; sélection de 100 femmes aspirantes à la politique au niveau local initié par l'ANCB). Malgré ces efforts et multiples appels des organisations de la société civile, il reste beaucoup à faire pour améliorer la représentativité des femmes au sein des conseils communaux et municipaux au Bénin.

En guise de perspectives, SACCA Ganni Alice, SA de la mairie du 11ème arrondissement de Cotonou, propose un amendement constitutionnel sur de la représentativité des femmes au sein des conseils communaux ou municipaux en République du Bénin comme mesure positive pour encourager la participation des femmes à la vie politique locale. Cela pourrait inclure des quotas de femmes au niveau des 546 circonscriptions électorales des communales (arrondissements) et des mesures incitatives complémentaires pour garantir une représentation minimale des femmes sur les listes de candidats aux élections locales.

Une telle réglementation devrait être élaborée sur consensus avec les femmes concernées, les Organisations de la Société Civile, les partis politiques et l'appui des 29 femmes nouvellement élues députées pour la neuvième législature. Elle devrait également être mise en œuvre de manière progressive, afin de permettre aux femmes de se préparer et de se présenter efficacement aux élections communales et municipales de 2026. Des formations et des ateliers doivent être organisés pour renforcer les capacités des femmes en matière de leadership, de gestion et de prise de décision. Cela permettra aux femmes de mieux se préparer pour les élections et d'être plus performantes dans leurs rôles de conseillères municipales ou communales.

Les partis politiques doivent être encouragés à promouvoir la participation des femmes et à les soutenir dans leur quête de postes électifs. Les femmes doivent être impliquées dans la prise de décision et la planification des activités politiques.

Sylvain BAHOUNTCHI

JOURNÉE INTERNATIONALE DU DROIT DES FEMMES

L'ANCB et REFELA Bénin organisent un forum d'évaluation des 20 ans de participation des femmes à l'animation de la gouvernance locale

La faitière des communes du Bénin (ANCB) à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes (JIF) a organisé ce 8 mars dans ses locaux à Abomey Calavi, une séance causerie-débat autour du thème : « Pour un monde digital inclusif : innovation et technologie pour l'égalité des sexes ». Occasion d'aborder également autour d'un panel, le bilan et les perspectives des femmes dans la gouvernance locale depuis le début du processus de décentralisation en 2003. Les travaux ont été ouverts par le président de l'ANCB, maire de la ville de Cotonou, Luc S. ATRATROKPO avec à ses côtés la présidente du REFELA Bénin, Lucie SESSINO, le représentant du maire de la commune d'Abomey Calavi, les femmes élues locales du nord au sud du Bénin et les responsables des organisations de la société civile.

8 mars 2023, jour d'hommage à toutes les femmes du monde entier et particulièrement aux femmes élues et fonctionnaires communales sans oublier celles de l'ANCB qui ont participé à l'animation de l'administration locale et à la vie politique locale depuis le début du processus de décentralisation en 2003. Une vision motive les échanges de cette causerie-débat, comme l'a dit le président de l'ANCB, celle d'avoir des propositions et recommandations innovantes et émergentes en vue d'impulser une nouvelle dynamique à la promotion du leadership féminin dans nos administrations locales et sur nos territoires.

Le 08 mars, une occasion de réflexion sur les 20 ans de participation des femmes à la gouvernance locale. Selon le président de l'ANCB, Luc Atrokpo, cette journée de réflexion sur les droits des femmes, l'ANCB l'a célébré aux côtés de ses braves femmes autour du thème prévu par la communauté internationale mais aussi avec une attention sur les 20 ans de participation des femmes à la gouvernance locale : « Cette rencontre qui entre dans le cadre d'une série d'activités que l'ANCB projette pour commémorer le 20ème anniversaire de la décentralisation, se veut une tribune de discussions et d'échanges entre les élus des fonctionnaires municipaux, des organisations de la société civile, des organisations de jeunes, des médias, des partenaires techniques et financiers, des structures numériques et des organisations étatiques autour des acquis, des défis et des perspectives pour la promotion du leadership féminin dans la gouvernance locale au Bénin. » a clarifié le maire.

Pour lui, cette séance d'échange



offre l'occasion aux participants de créer des liens pour profiter des opportunités qu'offrent la digitalisation et les technologies aux communes pour la délivrance des services communaux inclusives et sensibles au genre.

Susciter l'engouement des femmes pour la politique

La présidente du REFELA Bénin, Lucie SESSINO à la suite du maire a salué le Président de la République Patrice Talon pour ses diverses initiatives de promotion de la gente féminine dont la nomination

d'une femme au poste de Vice-président de la République, la création de l'Institut Nationale de la Femme, l'élection de 29 femmes à l'Assemblée Nationale pour le compte de la 9ème mandature, le tirage au sort de 28 femmes Secrétaires exécutifs pour le compte des communes. Parlant de la représentativité des femmes au sein des conseils communaux, la présidente a rappelé les avancées minimales du taux de femmes élues conseillères depuis 2003, qui aujourd'hui est de 4,3%. Des statistiques qui selon elle, né-



cessitent la mise en place d'initiatives afin de susciter l'engouement des femmes pour la politique mais aussi le soutien à celles qui dans les conseils communaux font la fierté de la gente féminine. Elle a salué à cette occasion les actions d'accompagnement de la Fédération Canadienne des Municipalités qui accompagne le REFELA Bénin à travers le projet PMI-FPL.

À l'ouverture officielle des échanges sur le thème « Pour un monde digital inclusif : innovation et technologie pour l'égalité des sexes » le président de l'ANCB a sollicité une franche participation des différents acteurs présents : « Je voudrais donc inviter les structures numériques ici présentes et celles que nous n'avons pas pu contacter, à travailler en synergie avec les autorités communales et à mettre leurs génies créateurs au service de la promotion du leadership féminin dans nos collectivités territoriales. J'encourage par la même occasion les maires, les secrétaires exécutifs et tous les autres responsables communaux à saisir l'opportunité qu'offre le numérique pour amé-

liorer et rendre plus accessible le service public local notamment aux femmes, aux jeunes et aux groupes marginalisés ».

Selon le représentant du maire d'Abomey Calavi qui trouve opportun l'organisation du forum des 20 ans de participation des femmes à la gouvernance locale, il s'agit d'un bilan bien placé à l'occasion de la JIF, qui « permettra en toute objectivité de corriger les nombreux tords que notre société a causé à une partie d'elle-même durant toutes ses années ».

Après diverses communications, un panel d'échange animé par les responsables d'organisations et entreprises numériques, a permis de développer les différentes facettes d'une part du bilan et perspectives du leadership des femmes dans la gouvernance locale inclusive après 20 ans de décentralisation et d'autre part des opportunités de technologie pour la promotion du leadership des femmes et d'une bonne gouvernance inclusive au niveau local.

Sylvain BAHOUNTCHI



PROJET DE PIPELINE D'EXPLOITATION NIGER- BÉNIN

Le Maire et le SE de Sèmè-Podji accueillent le Comité Inter-Etats de Pilotage

Dans le cadre de sa visite au Bénin, le Président de la République du Niger, Son Excellence Mohamed BAZOUM, a effectué dans la soirée de ce lundi 13 mars 2023, accompagné des membres du Comité Inter-Etats de Pilotage du Projet de Pipeline Niger-Bénin, une visite sur le site du chantier de construction de la Station Terminale et d'exploitation de Sèmè-Podji. Accompagné du Ministre d'État chargé du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale, Monsieur Abdoulaye BIO TCHANÉ, du Ministre de l'Eau et des Mines, Monsieur Samou Séidou ADAMBI, du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération, Monsieur Aurélien AG-BÉNONCI, du Préfet du département de l'Ouémé, Dr Marie AKPOTROSSOU, et du Maire de la Commune de Sèmè-Podji, Jonas GBENAMETO, le Président Mohamed BAZOUM et sa suite ont pu constater l'état d'avancement des travaux de la section béninoise de l'ambitieux projet Pipeline avec un taux d'exécution physique de 77,09 % à la date du 09 mars 2023.

Le comité a eu droit dans un premier temps, au niveau de la section terrestre site de la Station terminale, à la présentation de l'évolution du projet à travers la présentation d'une vidéo-projection qui montre le taux de réalisation de 77,09% et dans un second, à la signature du livre d'or par son Excellence le Président du Niger Mohamed BAZOUM. Très satisfait, le comité de pilotage a exprimé ses impressions de joie quant à cette prouesse remarquable avant de projeter la fin des travaux et l'opérationnalisation de la station pour fin octobre 2023. La partie terrestre de la section béninoise du Pipeline a une longueur de 675 Km. Un autre pan de l'événement est la visite technique faite par le Comité Inter-Etats de Pilotage sur la section maritime longue de 15km qui sera équipée d'un système d'amarrage à point unique et qui permettra de charger les navires pour l'exporta-

tion. Située près du port de Sèmè, la station PS09 couvre une superficie d'environ 250.000 m². Elle se divise en six zones d'utilité dont celles de production des auxiliaires, de magasinage et de maintenance, de bureau, d'habitation et les réserves. Les installations principales comprennent trois réservoirs de stockage de pétrole brut de 100.000 mètres cubes, deux réservoirs d'eau de lutte contre l'incendie de 2000 m³ chacune,

et de six bâtiments de travail et d'habitation, avec des fonctions telles que la réception du pétrole entrant, le comptage des transferts et le chargement du pétrole sortant. Pipeline Export Niger-Bénin est un projet régional qui fera dans les tout-prochains jours du Bénin, un hub en matière d'exploitation du pétrole brut. Une exploitation dont les multiples retombées seront sans doute bénéfiques à la commune de Sèmè-Podji et ses populations.



PROGRAMME UNIVERSEL D'ACCÈS À L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

A l'attention de tous les maires, le Gouvernement rappelle le tarif de l'eau potable en milieu rural

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme universel d'accès à l'eau potable en milieu rural, le Directeur de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEMR), Sylvain ADOKPO MIGAN notifie à l'endroit de tous les maires des communes du Bénin, à travers une note de service signée en date du 27 février 2023, les nouveaux tarifs de cession de l'eau potable en milieu rural validés par le Gouvernement.

En effet le gouvernement a opté pour un tarif unique de 598 Francs Toutes Taxes Comprises en milieu rural aussi bien aux bornes fontaines qu'aux branchements particuliers et un prix de 15 Francs Toutes Taxes Comprises la bassine de 25 litres sur toute l'étendue du territoire national. C'est un tarif de péréquation au niveau na-

tional qui permet de supporter d'une part, la fourniture de l'eau potable aux populations alimentées par des AEV rentables et non rentables et d'autre part, de couvrir les charges de maintenance, d'extension et de renouvellement de l'ensemble des ouvrages sur le territoire national. Ce tarif validé par le Gouvernement figure aux contrats d'affermage

des opérateurs régionaux et sera appliqué sur l'ensemble des périmètres du milieu rural. Le Directeur Général de l'ANAEMR, compte à cet effet sur l'habituelle collaboration des maires en vue de la sensibilisation des populations sur ces nouvelles dispositions.

Gracia HOUNGBEDJI



HOMMAGE AUX GRANDS ACTEURS DE LA DÉCENTRALISATION AU BÉNIN

Christophe MEGBEDJI, un leadership communal récompensé par 21 prix dont 07 Trophées de la décentralisation

Après deux décennies du processus de décentralisation au Bénin, l'occasion est propice pour rendre hommage aux grands hommes et femmes qui se sont illustrés à travers l'exercice du pouvoir à la base. Un exercice qui pour ces héros a été reconnu par les électeurs et les élus communaux à travers un ou plusieurs renouvellements de mandat. Parmi ceux-ci, figure l'actuel Préfet du Couffo, Christophe MEGBEDJI, ancien maire de Klouékanmey, ville située dans le département du Couffo. A Klouékanmey, Christophe MEGBEDJI, pendant 13 ans de maire a montré qu'il est possible de transformer sa commune en commençant par la mobilisation des ressources propres et la performance de l'administration communale. Christophe MEGBEDJI, grâce à une gouvernance de proximité avec les populations a posé les jalons d'une administration locale capable d'améliorer progressivement le bien être des citoyens. C'est ainsi que l'homme du Couffo a été salué et distingué dans différents secteurs tels que la gouvernance locale, l'agriculture, la santé et l'environnement. Aurolé de vingt un (21) distinctions, sa stratégie de gouvernance à la base fait école auprès de plusieurs jeunes maires. Découvrons ces distinctions qui forgent le parcours élogieux de l'ancien maire.

Faire de la commune de Klouékanmey un véritable havre de paix où règne le développement à travers la fourniture de service de qualité aux populations. Voilà le sens que Christophe MEGBEDJI aura donné à ses 13 ans de gouvernance à la tête de la commune de Klouékanmey de 2003 à 2016. Homme d'action et de résultat, son palmarès a été révélé par plusieurs organisations au niveau national et international, dont la Fondation Le Municipal en collaboration avec le MDGL, le PNUD, l'Ambassade d'Allemagne, SNV etc ; la Fédération pour la Paix Universelle (FPU) ; la Fondation Cardinal Bernardin GANTIN ; le CR-ADVC ; le Ministère en charge de l'Environnement ; le MCA Bénin etc. Au nombre de ces prix on compte :

1. Sur le plan de la gouvernance locale

- Décembre 2014 : Prix de la «Bonne gouvernance locale», obtenu dans le cadre du concours dénommé «les trophées de la décentralisation», prix décerné par la Fondation LE MUNICIPAL en collaboration avec le MDGLAAT, le PNUD, l'Ambassade d'Allemagne, SNV, le Projet PA3D, etc ;
- Mai 2014 : Prix « ambassadeurs de paix », décerné par la Fédération pour la Paix Universelle (FPU)
- Mai 2014 : Prix des artisans de paix et de bonne gouvernance», décerné par la Fondation Cardinal Bernardin GANTIN ;
- Mars 2014 : Prix des artisans de paix et de développement, prix décerné par la Fondation Sud courrier pour la paix et le dévelop-



pement en Afrique ;

- Décembre 2013 : Prix «le Maire de l'année», obtenu dans le cadre du concours dénommé «les trophées de la décentralisation» ;
- Juin 2013 : Prix de la «Bonne gouvernance locale et meilleur acteur de la gestion axée sur les résultats», prix décerné par l'ONG Bénin Espoir ;
- 2013 : la Commune de Klouékanmey a été retenue, suite à un appel à candidature, et bénéficie depuis lors des appuis intensifs de VNG International dans le cadre de la mise en œuvre du Programme LGCP ;
- Octobre 2012 : 1er Prix «Bonne Gouvernance», prix obtenu dans le cadre du concours dénommé «Les trophées de la décentralisation» ;
- Décembre 2009 : 1er Prix «Meilleure initiative de bonne gou-

vernance locale», prix obtenu dans le cadre du concours dénommé «Les trophées de la décentralisation» ;

- Mars 2009 : Klouékanmey était la seule Commune à avoir obtenu la mention «Très bien» dans le cadre de l'évaluation commanditée par le Programme d'Appui à la mise en œuvre des Plans de Développement des Communes (PAPDC) en mars 2009. Cette évaluation a porté sur la gestion des projets retenus par les Communes partenaires et financés par le PAPDC en 2008.
- Août 2008 : le Maire de Klouékanmey a été nommé «Meilleur Maire du Bénin» par le «Cercle de Réflexion - Action Durable pour un Vrai Changement (CR-ADVC)» au cours de «la Nuit de la décentralisation» qui a eu lieu à l'Hôtel TERRA NOSTRA de Ouidah.
- Décembre 2007 : La Com-

mune de Klouékanmey a été classée au 1er rang dans le Rapport Général publié sur «l'Auto-évaluation de la gouvernance locale au Bénin». Cette évaluation a pris en compte cinq indicateurs, à savoir :

- organisation interne de l'administration communale,
- gestion administrative et financière,
- information, la participation et le genre,
- prestation de l'administration communale,
- mobilisation des ressources.

2. Sur le plan environnemental

- 2014 : Prix du concours dénommé : «meilleure commune organisatrice des journées mensuelles pour un environnement sain», concours organisé par l'Etat béninois à travers le Ministère en charge de l'Environnement
- Décembre 2013 : 1er Prix «Eco-Commune de l'année» obtenu dans le cadre du concours dénommé «les trophées de la décentralisation» ;
- 2011 : 1er Prix du concours «ECOCITOYEN» organisé par le MCA Bénin en collaboration avec le Gouvernement béninois (tracteur + remorque + autres matériels d'hygiène et d'assainissement).
- 2007 : 1er Prix du concours dénommé : «meilleure commune organisatrice des journées mensuelles pour un environnement sain», concours organisé par l'Etat béninois à travers le Ministère en charge de l'Environnement.
- 2005 : 1er Prix du concours dénommé : «meilleure commune

organisatrice des journées mensuelles pour un environnement sain», concours organisé par l'Etat béninois à travers le Ministère en charge de l'Environnement.

- 2004 : 1er Prix du concours dénommé : «meilleure commune organisatrice des journées mensuelles pour un environnement sain», concours organisé par l'Etat béninois à travers le Ministère en charge de l'Environnement.
- NB : Les résultats de 2006, de 2008 et de 2009 n'ont pas été publiés par le Ministère, faute de moyens financiers pour l'acquisition des prix à décerner.

3. Sur le plan agricole

- Décembre 2013 : 1er Prix «la Commune agricole de l'année» obtenu dans le cadre du concours dénommé «les trophées de la décentralisation», concours organisé par la Fondation LE MUNICIPAL en collaboration avec le MDGLAAT, le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), l'Ambassade d'Allemagne, le Projet PA3D, SNV, etc ;
- Octobre 2012 : 1er Prix de la Commune agricole de l'année dans le cadre du concours dénommé «Les trophées de la décentralisation».

4. Sur le plan de la santé

- Décembre 2014 : Prix de la meilleure initiative de promotion de la santé, obtenu dans le cadre du concours dénommé «les trophées de la décentralisation», édition 2014.

Sylvain BAHOUNTCHI

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LE CONSULAT DU BÉNIN À NAPLES ET L'ANCB

Un fructueux partenariat qui profite à plusieurs communes du Bénin

Le Consul du Bénin à Naples, Giuseppe GAMBARELLA à la tête d'une délégation italienne a été reçu ce vendredi 10 mars 2023 par le Maire Luc Sètonджи ATROKPO, Président de l'ANCB. Plusieurs sujets étaient au cœur des échanges. Il s'agit entre autres de l'inauguration d'infrastructures sociocommunitaires, dons d'équipements sanitaires, de kits et mobiliers scolaires au profit de Cotonou, Houéyogbé, Pobè, Djougou, Kouandé et Abomey. Cette visite du Consul Bénin à Naples et sa délégation a également été l'occasion de plusieurs autres échanges avec le Ministre de la santé, Benjamin HOUNKPATIN, les responsables du rectorat de l'UAC et les bases d'un nouveau partenariat entre la commune de Pobè et Foiano Di Val Fortore en Italie.

Le partenariat entre le Consulat du Bénin à Naples et l'ANCB a été le fruit de plusieurs réalisations notamment dans le secteur de la santé. Le Consul du Bénin à Naples et sa délégation reçus par le Ministre de la Santé, Benjamin HOUNKPATIN, ont abordé au cours de leurs échanges plusieurs sujets. Il s'agit de l'inauguration de la maternité de Djomehountin dans le 12^e arrondissement de Cotonou réfectionnée, des dons d'équipements, de la mise en œuvre du projet de formation des chirurgiens béninois avec prise en charge complet sur le territoire de Naples, de la construction et équipement de la maternité de Petinga et un projet de collaboration avec les chirurgiens orthopédistes béninois. Le Ministre s'est dit très satisfait des nombreux projets issus de ce partenariat : « Votre projet de formation est la bienvenue et nous allons nous y mettre pour sa concrétisation ».

Après le secteur de la santé, c'est vers le secteur de l'éducation que ce partenariat s'est orienté. Au niveau de l'enseignement supérieur, une séance de travail entre le Rectorat de l'UAC et la délégation du Consul du Bénin à Naples en Italie suivie d'une conférence publique a permis de présenter le projet ERASMUS aux étudiants et enseignants de l'Université d'Abomey-Calavi. C'est un projet de coopération interuniversitaire entre l'UAC et l'université de Pegaso en Ita-



lie et qui prend en compte aussi bien les étudiants que les enseignants. Au terme de cette séance, le Consul Giuseppe GAMBARELLA a remercié le Gouvernement du Président Patrice TALON et le Président de l'ANCB Luc Sètonджи ATROKPO pour leur soutien à la concrétisation des projets du consulat du Bénin à Naples.

Après le niveau supérieur, ce sont les écoliers de l'école de base de Djomehountin dans le 12^e arrondissement de Cotonou qui ont reçu près de 500 kits scolaires des mains du Consul et les membres de sa délégation. Le même geste s'est répété à l'EPP Kataban dans la commune de Kouandé avec l'inauguration d'un mo-

dule de trois classes plus bureaux et magasins.

A Houéyogbé dans une ambiance conviviale et vivante, le Consul Giuseppe GAMBARELLA et sa délégation ont été accueillis avec ferveur par les populations de Ogbo. Ceux-ci, grâce aux fruits du partenariat entre le Consulat du Bénin à Naples et l'ANCB, ont bénéficié d'une pompe à motricité humaine pouvant servir à l'obtention de l'eau potable.

Enfin sous la houlette de l'ANCB, la commune de Pobè, grâce à cette visite de la délégation italienne, a réussi à nouer un partenariat avec la commune de Foiano Di Val Fortore, ville italienne, à travers la signature d'une convention

de partenariat. Un partenariat dont les retombées sont immédiates à travers le don d'un minibus.

Le président de l'ANCB, Luc Sètonджи ATROKPO s'en est réjoui et a félicité ce partenariat dont les retombées sont immédiates : « Je voudrais féliciter le Maire de Pobè pour la concrétisation de ce processus qui j'en suis persuadé, apportera beaucoup à sa population. J'en suis d'autant plus persuadé qu'avant même d'être formalisé, le partenariat entre Pobè et Foiano Val Fortore a déjà porté un premier fruit ». Le Consul dans un sentiment de joie, pour être plus précis sur le don de bus a rappelé : « Je suis content de vous annoncer que dans deux semaines le bus sera au Bénin ».

Le maire de Pobè Simon Adébayo DINAN, ému de la concrétisation de ce partenariat a salué la sollicitude et l'accompagnement du président de l'ANCB à cette fin utile et heureuse.

Adelaïde Hounye



ATELIER MÉDIAS ET IDÉOLOGIES POLITIQUES PDWA 2023

Les Journalistes Venus De Quatre Pays De L'Afrique De L'Ouest Reçoivent Les Meilleurs Rudiments Du Journalisme Politique

Moment d'échange et d'apprentissage entre journalistes, blogueurs, chargés de communication, créateurs de contenus, chargés des relations publiques, professionnels des médias, formateurs, etc. du 28 février au 03 mars 2023 en Côte d'Ivoire plus précisément à l'hôtel ASSOYAM de Grand Bassam. Ils étaient au nombre de 27 participants venus du Bénin, du Togo, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire et 100 participants en ligne à suivre l'atelier sur le thème « Médias et idéologies politiques » organisé par la fondation Konrad Adenauer Stiftung en présence du Dr Stefanie Brinkel, Représentante Résidente KAS Abidjan Directrice PDWA. Les travaux de cet atelier ont été ouverts par Dr Stefanie Brinkel en présence des formateurs tels que Gérard Sènakpon Guèdègbé, CEO Siyabonga Gold, Dr César Moquet Flan, Directeur du Centre de Recherche Politique d'Abidjan, Victor Emmanuel Ekwa Bebe III, Chargé de Programme KAS-Economie, Médias et Communication.

Dans son mot de bienvenue aux participants, Dr Stefanie Brinkel a salué le dévouement des différents acteurs des médias à la chose politique de leurs pays respectifs. Elle a sollicité l'attention des uns et des autres autour des différents sujets concoctés dans le cadre de l'atelier. Son souhait est de constater dès l'après-formation, une excellente carrière des journalistes et autres acteurs présents. « Je souhaite que vous soyez au sortir de cet atelier, une lumière de plus dans l'univers médiatique. Des éclaireurs et éclaireuses au milieu de tout, des professionnels dont les noms seront des références en matière de journalisme et de communication politique ». Elle se dit heureuse de voir encore cette année la fondation qu'elle dirige tenir cet engagement avec le quatrième pouvoir qu'est la presse. Elle a ensuite sollicité de la part des participants une rigueur dans le traitement des informations politiques : « A vous qui êtes en ligne et à vous ici en salle, professionnalisme, rigueur, amélioration continue des connaissances, savoir, savoir-faire, savoir être, mise



en pratique des acquis, excellence » a-t-elle notifié aux participants. La Fondation Konrad Adenauer Stiftung par le biais de ses formateurs a apporté aux jeunes du secteur des médias hommes comme femmes, des connaissances, outils et astuces afin de relever leur niveau d'appréciation des tendances politiques dans leurs pays respectifs. Plusieurs sujets ont meublé les trois

(03) jours de formation et de partage d'expériences suivant l'actualité politique dans les pays représentés à cet atelier. Il s'agit entre autres, des différentes idéologies politiques; de comment collecter les informations politiques et rédiger des articles; des habitudes journalistiques pour plus de performance; de la vérification des faits, source d'information politique; enquête sur les acteurs politiques et

les types d'articles en journalisme politique.

Ces différents sujets qui ont nourri plusieurs inspirations dans le rang des participants ont fait l'objet de séances de réflexion personnelle, en groupe et en plénière.

Dr César Moquet Flan, Directeur du Centre de Recherche Politique d'Abidjan, au cours de son développement a mis l'accent sur les différentes idéologies politiques.

Substantiellement on retient de sa présentation que l'idéologie politique peut être définie comme « un ensemble défini d'idéaux, d'éthiques, des principes, des doctrines, des mythes ou des symboles d'un mouvement social, institution, classe ou groupe important qui explique comment la société devrait fonctionner et offre quelques plans politiques et culturels pour atteindre un certain ordre social ».

En ce qui concerne les habitudes journalistiques pour un journaliste politique au vue de sa meilleure performance, le Chargé de Programme KAS-Economie, Médias et Communication, Victor Emmanuel Ekwa Bebe

III a mis la lumière sur les bonnes manières à adopter tant que journaliste. « Le journalisme est l'un des métiers les plus contraignants » déclare-t-il à l'entame de son allocution. Pour sa part, le journaliste doit veiller à un certain nombre de détails en ce qui concerne sa performance. Il doit à travers ses parutions miser sur la qualité de son travail, la rigueur qu'il se donne lui-même, la régularité, la constance, l'accroissement de la connaissance.

Gérard Sènakpon Guèdègbé, CEO Siyabonga Gold pour sa part a mis l'accent sur l'impartialité du journaliste à travers ses productions. Pour lui le rôle du journaliste dans l'analyse des tendances politiques doit consister à attirer l'attention de l'opposition sur son mandat. Le bon journaliste pour lui est celui qui fait son travail sur la base des règles et des connaissances acquises. Il doit être impartial dans l'analyse et le traitement des informations liées aux partis politiques. La fin des travaux a été marquée par la remise de certificat aux participants.

Adelaïde Hounye

LANCEMENT D'UNE RADIO COMMUNALE À COTONOU

« Radio Cotonou » est une radio qui s'inscrit dans la vision du Maire de Cotonou, celle de faciliter l'accès à la communication et à l'information aux populations de la ville béninoise

Ville à statut particulier et ville-département, Cotonou dispose désormais d'une radio municipale pour approfondir le partenariat ville-citoyens. Ce désir d'améliorer la démocratie locale à Cotonou et de construire une véritable communication au développement avec ses concitoyens qui ont conduit le maire de Cotonou, Luc S. Atrokpo à solliciter de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, une fréquence pour la ville de Cotonou, conformément à l'article 241 du Code de l'Administration Territoriale en République du Bénin qui dispose : « Outre les compétences prévues par la présente loi, les communes à statut particulier exercent les compétences spécifiques ci-après : ... en matière de communication, la commune a la charge de l'information de la population sur la vie de la cité. A cet effet, elle dispose d'organes d'information écrite, crée et/ou favorise l'installation des stations de radiodiffusion sonore et de télévision locales ».

C'est dire que dans les années à venir, Cotonou peut disposer d'une chaîne de télévision municipale. Cotonou FM est une station de radiodiffusion

sonore privée non commerciale par voie hertzienne terrestre à modulation de fréquence (FM). Pour le maire et son équipe, « les informations qui seront

diffusées sur la chaîne seront à 90% locales et elle est animée par un personnel composé de vingt-deux professionnels ». Une station de radiodiffusion au cœur

du quotidien des Cotonnois et destinée à mieux les informer sur le vivre ensemble dans une ville qui se mégalopole. Cette station radio, comme toute radiodiffu-

sion, au-delà de l'information, a la mission d'éduquer, de sensibiliser et de distraire.

Sylvain BAHOUNTCHI

SIGNATURE DES PROCÈS-VERBAUX DE PRISE EN CHARGE DU SERVICE AFFERMÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES OPÉRATEURS RÉGIONAUX

Un accord sur 10 ans pour desservir de l'eau potable à 100% aux populations en milieu rural

Le Bénin fait le grand pas vers l'atteinte de l'agenda 2030 en son objectif de développement 6 (ODD 6) qui vise à garantir à tous l'accès à l'eau potable, l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. Le Président Patrice Talon, comme fixé dans son Programme d'action, a gagné le pari d'accès de tous à l'eau potable à moindre coût. Les populations des zones rurales peuvent désormais se réjouir. La signature des procès-verbaux de prise en charge du service affermé qui s'étend sur les 10 prochaines années a été effective le mercredi 01 mars 2023 entre l'Agence Nationale pour l'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) et les opérateurs régionaux tels que SBA des Eaux et Omilayé en présence du Ministre de l'Eau et des Mines, Samou Seïdou ADAMBI et de plusieurs autres acteurs clés de la chaîne.

À quand l'eau potable en milieu rural ? À cette question longtemps émise par les populations, le gouvernement du Président Patrice TALON vient d'apporter une réponse forte et adéquate. Les populations en zones rurales peuvent désormais se réjouir car l'accès à l'eau potable pour elles sera désormais une réalité. Le chemin a été très long mais la solution a été trouvée par le gouvernement.

La signature des procès-verbaux de prise en charge du service affermé a été effective le mercredi 01 mars 2023 entre l'Agence Nationale pour l'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural et les opérateurs régionaux à savoir la SBA des Eaux et Omilayé.

Cette cérémonie de constatation de la prise en charge du service affermé pour les 10 prochaines années a connu la présence du Ministre de l'Eau et des Mines Samou Seïdou ADAMBI et de plusieurs autres acteurs clés de la chaîne.

« Ce 1er mars 2023 devient une date mémorable, date du début de l'écriture d'une nouvelle histoire, pas uniquement béninoise, mais d'une histoire africaine de la facilitation de l'accès à l'eau potable aux populations rurales. La signa-



ture de ce jour marque l'effectivité de la prestation de service. Nous allons essayer de faire brancher les ménages à un rythme accéléré de façon à ce que la pénibilité de l'accès à l'eau potable soit quelque chose que nous conjuguerons au passé et que nos mamans et nos filles cessent progressivement de porter de l'eau sur la tête avec la corvée de chaque jour » a indiqué le Directeur Général de

l'ANAEPMR, Monsieur Sylvain MINGAN.

Le Directeur Général de la SBA des eaux Mohamed FATHALLAH et celui de la société Omilayé, Dominique DA CRUZ ont salué tour à tour la pertinence de la réforme du Gouvernement du Bénin et se sont engagés à réussir la mission qui est de favoriser l'accès universel à l'eau potable aux populations en milieu rural.

« C'est une journée spéciale pour moi mais pour tout le Gouvernement. À quand l'eau potable en milieu rural ? J'ai été longtemps interpellé pour ça. À présent, je le dis haut et fort à nos populations en milieu rural que le top est donné aujourd'hui pour l'accès à l'eau » a laissé entendre le Ministre de l'Eau et des Mines qui a indiqué que la signature de ce jour est l'aboutissement d'un chemin très long parce que le Bénin ne l'a jamais emprunté.

Samou Seïdou ADAMBI a rassuré : « C'est l'aboutissement d'un che-

min très long parce que le Bénin ne l'a jamais emprunté. Il a fallu at-

tendre aujourd'hui pour que ceux qui sont dans le besoin d'avoir de l'eau potable en milieu rural peuvent avoir leur abonnement privé dans leurs concessions ». Le Ministre a invité pour finir les opérateurs régionaux, la SBA des Eaux et Omilayé à aller très vite parce que le besoin est là et se fait sentir. « À l'heure où nous sommes, à peu près 70% ou 72% de nos populations peuvent dire qu'ils ont l'eau. Nous devons aller à 100% d'ici 2024. Pour le Gouvernement, c'est 2024. Vous avez tous les moyens. Vous avez 2 ans pour tout finir afin que le Bénin puisse être cité en exemple en Afrique et dans le monde » a ajouté Samou Seïdou ADAMBI.

Par cette signature, le Bénin vient de franchir un grand pas pour le bien-être des populations en milieu rural en matière d'accès à l'eau potable.

Odette KABA



Le Municipal

RCPC N° 337/MISAT/DAI/SCC - 04 BP. 1297 Cotonou-BENIN
Tél.: 99.99.33.04 / 97.09.49.33 - E-mail: journallemunicipal@gmail.com
www.lemondelocal.com

DIRECTEUR GENERAL CHARGE DE LA PUBLICATION
Franck S. KINNINVO

SECRETARE DE REDACTION
Sylvain BAHOUNTCHI

RÉDACTION
Odette KABA
Adelaïde HOUNYE
Gracia HOUNGBEDJI
Yves ZAKPE

CORRESPONDANT OUÉMÉ & PLATEAU
Eric GANSA

INFOGRAPHISTE
Arnaud ASSOGBA

CONCEPTION ET MARKETING
LIGHT CETT (Communication, Expertise, Technologie et Travaux)

IMPRESSION
Municipal Edition

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE RÉFORMES POUR AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DES VILLES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN AFRIQUE

1. Contexte et justification de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Depuis 2012, CGLU Afrique publie tous les trois ans, en collaboration avec Cities Alliance, un rapport triennal intitulé "Évaluer l'environnement institutionnel des villes et collectivités territoriales en Afrique". Ce rapport est diffusé à l'occasion des Sommes Africités (2012, 2015, 2018, 2021).

Ce rapport classe les pays africains suivant 12 indicateurs pour apprécier la favorabilité de l'environnement institutionnel créé par l'État aux initiatives et actions des villes et collectivités territoriales.

Pour évaluer cet environnement, les 12 indicateurs sont les suivants :

1. Les dispositions du cadre constitutionnel
2. Les dispositions du cadre législatif
3. Les dispositions concernant la gouvernance territoriale
4. Les dispositions concernant les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales
5. Les dispositions concernant les ressources propres des collectivités territoriales
6. Les dispositions concernant le renforcement des capacités des collectivités territoriales
7. Les dispositions concernant la transparence dans le fonctionnement et la gestion des collectivités territoriales
8. Les dispositions concernant la participation citoyenne
9. Les dispositions concernant la performance des collectivités territoriales
10. L'existence ou non d'une stratégie nationale en matière de gestion de l'urbanisation
11. La prise en compte des femmes dans la gouvernance locale
12. L'implication ou non des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique.

Chaque indicateur fait l'objet d'une notation de 1 à 4. Une note synthétique sur 48 est ensuite établie, qui permet de classer les pays africains en 4 classes de couleur :

1. Vert (note supérieure ou égale à 36) : pays qui présentent l'environnement le plus favorable à l'action des villes et collectivités territoriales suivant les standards retenus.

Afrique du Sud; Ouganda; Maroc; Tanzanie

2. Jaune (note inférieure à 36 et supérieure ou égale à 30) : pays dont l'environnement est plutôt favorable à l'action des villes et collectivités territoriales, mais dont certains éléments doivent être améliorés.

Kenya ; Zimbabwe; Rwanda; Sénégal; Maurice; Ghana; Burundi; Zambie

3. Orange (note inférieure à 30 et supérieure ou égale à 24) : pays dont les avancées vers un environnement favorable aux villes et collectivités territoriales nécessitent d'importants efforts de réformes.

Cameroun ; Bénin; Sierra Leone; Burkina Faso; Madagascar; Tunisie; Malawi; Namibie; Eswatini; Mali; Niger; Cap-Vert; Nigéria; Togo; Djibouti; Gabon; Mauritanie; Botswana; Côte d'Ivoire; Éthiopie; Tchad; Mozambique.

4. Rouge (note inférieure à 24): pays dont l'environnement est globalement défavorable à l'action des villes et collectivités territoriales.

Seychelles ; Angola; Lesotho; Gambie; Comores; Algérie; Guinée-Conakry; Sao Tome et Principe; Érythrée; République Démocratique du Congo; Libéria; Sud-Soudan; Guinée Équatoriale; Égypte; Centrafrique; Soudan; Guinée-Bissau; Somalie.

Chaque pays fait l'objet d'une fiche où est justifiée sa note synthétique et où figurent des propositions de réformes dont la mise en œuvre devrait avoir pour résultat l'amélioration de son classement par rapport à l'environnement institutionnel mis en place en faveur des villes et collectivités territoriales.

2. Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt est lancé à l'endroit des associations nationales et des gouvernements nationaux des pays d'Afrique classés dans les couleurs Orange et Rouge qui souhaitent bénéficier d'un appui de CGLU Afrique pour mettre en œuvre les réformes nécessaires à l'amélioration de l'environnement institutionnel des villes et collectivités territoriales.

L'accompagnement de CGLU Afrique va se traduire dans les actions suivantes :

- Mobilisation d'experts nationaux pour conduire les études nécessaires à la préparation d'un dialogue structuré entre acteurs de la décentralisation aux niveaux national et local
- Organisation et modération d'ateliers et séminaires dans le cadre du dialogue structuré en vue de définir une feuille de route partagée par l'ensemble des acteurs sur la mise en œuvre des réformes proposées
- Assistance technique pour la conduite du processus de mise en œuvre concrète des actions retenues par la feuille de route des réformes
- Capitalisation et diffusion des résultats des actions retenues dans la feuille de route des réformes.

Le candidat, gouvernement ou association nationale, doit de son côté assumer les responsabilités suivantes :

- Désignation du point focal qui sera le référent et la personne de contact avec CGLU Afrique (nom et détails à joindre au dossier de candidature)
- Mise à disposition de locaux de travail équipés et de moyens de transport sur place pour les ateliers et séminaires et prise en charge les éventuels frais d'hébergement et de séjour des participants aux ateliers et séminaires
- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie et des actions de communication
- Réalisation des actions retenues dans la feuille de route des réformes en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés et les éventuels financements.

3. Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt est lancé pour sélectionner 10 pays africains (2 pays par région africaine) dont le gouvernement ou l'association nationale souhaite bénéficier d'une assistance technique de CGLU Afrique pour mettre en œuvre les réformes de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales au cours des années 2023 et 2024.

L'appel est officiellement ouvert le 08 mars 2023 et sera clos le 08 mai 2023.

La sélection des pays se fera sur la base du critère premier candidat/ premier servi.

Pour faire acte de candidature, le gouvernement ou l'association nationale doit présenter les documents suivants :

- Lettre d'engagement signée par le Ministre en charge des collectivités locales et/ ou de la décentralisation du pays candidat dans le cas où c'est l'Association qui présente la candidature ;
 - Lettre d'engagement signée par le Président de l'Association nationale des Collectivités locales du pays candidat ;
 - Désignation d'un point focal chargé d'être le point de référence pour l'intervention
- Ces documents doivent être envoyés au Secrétariat Général de CGLU Afrique, par :
E-mail, à : secretariat@uclga.org ;
Copies à : fyatta@uclga.org; szeroil@uclga.org ; ehajar@uclga.org
Adresse postale, à : Secrétariat Général de CGLU Afrique,
22 Rue Essaadyine, Hassan, 10020, Rabat, Maroc.